

# POLITIQUE SECTORIELLE

---

Le rôle de l'Etat dans le développement du secteur de la communication et de l'audiovisuel, consiste en la réglementation et la promotion des investissements. Plusieurs mesures ont été prises à ce niveau dont notamment :

- Création du bureau national des droits d'auteurs ;
- Développement des ressources du fonds d'aide à la production audiovisuelle ;
- Octroi d'avantages fiscaux aux investisseurs dans le secteur ;
- Octroi d'aide financière et technique pour la promotion du cinéma marocain.

Dans le domaine de la production cinématographique, certaines régions ont été équipées en studios cinématographiques de qualité, ce qui a permis d'attirer des investisseurs étrangers dans ce domaine.

Le présent guide a été élaboré en vue d'informer les investisseurs potentiels des différentes procédures administratives et juridiques relatives au secteur de la communication et de l'audiovisuel.

Ainsi, les points suivants seront traités :

- La production et l'édition des vidéogrammes ;
- La réglementation de la publicité ;
- Les stations de radio privées ;
- Le cinéma ;
- La presse ;
- L'édition de bulletins ;
- Les procédures de création d'une entreprise ;
- Modalités de financement des investissements ;
- Les avantages accordés aux investisseurs.